



ARRETE N° 2021_0452

**ARRETE de voirie Suppression temporaire sens unique rue Jodon Fête
communale**

- Vu les articles L 2211-1 à L2212-1, L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route, notamment ses articles L 411-1, R 110-2, R 411-4, R 412-28,
- Vu l'arrêté municipal n° 54-2011 du 09 avril 2011 instituant un sens unique Sud-Nord et une zone 30 km/h dans la rue Jodon,
- Vu notre arrêté municipal n° 2021-0444 du 9 juillet 2021 instituant des restrictions de circulation dans les Avenues de la Libération et Henri Barbusse pour le Samedi 24 juillet 2021,
- Vu notre arrêté municipal n° 2021-0448 du 9 juillet 2021 instituant des restrictions de circulation dans les Avenues de la Libération et Henri Barbusse pour le Dimanche 25 juillet 2021,
- Sur la proposition de Madame la Directrice de l'Aménagement et des Services à la Population,

ARRETONS

Article 1 : Les dispositions de l'arrêté municipal n° 54-2011 du 09 avril 2011 instituant un sens unique dans la rue Jodon seront suspendues le samedi 24 juillet 2021 de 4 heures à 19 heures et le Dimanche 25 juillet 2021 de 06 h 00 à 20 h 00.

Article 2 : Pendant les périodes précitées, la circulation des véhicules se fera exceptionnellement dans les deux sens.

Article 3 : Monsieur le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Commandant de Police de MONTARGIS, Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame le Maire de VILLEMANDEUR, Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, Monsieur le Directeur des Services Techniques de VILLEMANDEUR, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Commandant de Police de MONTARGIS, Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Monsieur le Brigadier Chef Principal de Police Municipale de VILLEMANDEUR, Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Fait à VILLEMANDEUR, le 12/07/2021.

P/Le Maire, par délégation,
Le 1er Adjoint au Maire,
M. Claude TOURATIER



Date d'affichage : 12/07/2021